REGLEMENT PARTICULIER 37éme RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE N.P.E.A. 9 & 10 AOUT 2014

COUPE DE FRANCE DES RALLYES Coefficient 3
EURO RALLYE TROPHEE – CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG des rallyes 2014
Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 30 JUIN 2014
Ouverture des engagements : Lundi 30 JUIN 2014
Clôture des engagements : Lundi 28 JUILLET 2014
Retrait du carnet d'itinéraire Restaurant l'Abondance, place Jules Ferry à Mirecourt, **Dimanche 3 août 2014 de 8h00 à 17h00, vendredi 8 Août 2014 de 8h00 à 17h00. (Il n'y aura pas d'envoi de carnet d'itinéraire). Les N° de course, les plaques & les panneaux de portières seront remis en même temps que les carnets d'itinéraire.**
Les voitures seront stickées au parc d'assistance avant le passage au contrôle administratif.

Rallye condensé sur 2 jours (2 jours de reconnaissances, administratif et technique le samedi), 1ére étape le samedi, 2éme étape dimanche 10/08, remise des prix dimanche.
Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 3 août de 8h00 à 19h00. Vendredi 8 Août de 8h à 19h00. Des contrôles supplémentaires peuvent être effectués par la F.F.S.A.**
Vérifications administratives : **SAMEDI 9 Août 2014 de 9h30 à 14h15, vérifications techniques de 9h45 à 14h45.**
PARC GARDE LA NUIT DU SAMEDI AU DIMANCHE. Heure de mise en place du parc de départ : **Samedi 9 Août à 14h00**

1ère réunion du collège des Commissaires Sportifs : SAMEDI 9 Août à 13h30, salle de la Fabrique, cours Stanislas à Mirecourt.
Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ : Samedi 9/08 à 15h30. Salle de la Fabrique, cours Stanislas à MIRECOURT.
Publication des heures et ordre des départs : Samedi 9/08 à 15h30, Salle de la Fabrique cours Stanislas.
Briefing des pilotes : **Briefing écrit remis aux vérifications des documents**.
Départ 1ére étape de : Samedi 9/08 place Jules Ferry à MIRECOURT - A 16h30.
Arrivée de la 1ére étape à 18h21 – Place Jules Ferry à Mirecourt.
Publication du classement provisoire de la 1ére étape **à 21h30**, place Jules Ferry à MIRECOURT.
Départ de la 2éme étape dimanche 10 août à 8h15 – Place Jules Ferry à MIRECOURT, 15 minutes après le dernier VHC.
Arrivée de la 2éme étape à 18h36 – Place Jules Ferry – Mirecourt.
Vérification finale : Garage GROCOLAS route de NEUFCHATEAU à MIRECOURT.
Publication des résultats provisoires du rallye : Sur le Podium d'arrivée, place Jules Ferry à MIRECOURT. **30' après l'entrée du dernier concurrent au parc fermé.**
Remise des prix : à **21h00** sur le podium d'arrivée, place Jules Ferry à MIRECOURT.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile de MIRECOURT organise les 9 & 10 Août 2014 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le SOUTIEN FINANCIER du CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE, L'AIDE du DEPARTEMENT DES VOSGES, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MIRECOURT, DE LA VILLE de MIRECOURT, RESTAURANT TRAITEUR L'ABONDANCE à MIRECOURT, Garage GROCOLAS concession PEUGEOT MIRECOURT, CENTRE MAINTENANCE BUREAUTIQUE MIRECOURT, ainsi que des municipalités de, REMONCOURT, ESTRENNES, VIVIERS les OFFROICOURT, OFFROICOURT, ROUVRES en XAINTOIS, GIRECOURT les VIEVILLE, AVILLERS, AHEVILLE, VAUBEXY, GUGNEY aux AULX, VARMONZEY,EVAUX et MENIL.

: **LE 37éme RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE,**

Il sera doublé par un rallye historique de compétition dénommé :
4éme RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE VHC.

Le présent règlement a été approuvé par le CRSA Lorraine Alsace sous le **N°27**en date du **6/06/2014**
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°**192 en date du 26/06/2014.**

Comité d'Organisation
Président : Jean Charles Bidal
Membres : Comité de l' ASA MIRECOURT
Secrétariat du Rallye, Adresse **: ASAM – Monsieur Franck REMY – 272 rue de Lorraine**
88150 THAON les VOSGES.
Téléphone : 06 77 04 09 24 - 03.29.34.22.63, et **www.asamirecourt.com**
Mail : **contact@asamirecourt.com** et **mijcbidal@orange.fr**

Permanence du Rallye : **SAMEDI 9 et DIMANCHE 10 Août 2014 – Salle de la Fabrique cours Stanislas à MIRECOURT**.
Téléphone ligne sécurité : **06 83 82 85 58**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du collège	Mr Jacky CLEMENT	licence n° 1180-0312
Membres du collège :	Me Maryse THOMAS	licence n° 8012-0305
	Mr Guy RASQUIN	licence n°
Secrétaire du Collège	Me Corinne CLAUDEL	licence n° 216808/0305
Directeur de Course **:**	Mr Bernard COUSIN	licence n° 6379-0318
Directeurs de Course Adjoints PC	Mr Thierry COURANT	licence n° 16140-0409
	Mr Denis DUROC	licence n° 147050/0405
	Me Claudine DUROC	licence n° 161209/0405
	Mr David POUPON	licence n° 36906/0413
Directeurs de course ES :	Mr Olivier DEVAUX	licence n° 1751-0314
	Mr Franck MADER	licence n° 187564-0323
	Mr Alain ANGELMANN	licence n° 214977
	Mr Michel LEONATE	licence n° 12844/0323
	Mr F.VAN WONTERGHEM	licence n°1183 /0314
	Mr Désignation en cours	licence n°
Voiture Autorité	Mr Philippe CATTANT	licence n° 5945/0305
Délégués aux parcs	Mr Daniel ROBERT	licence n° 8103/
	Me Elisabeth LOUIS	licence N° 1287/0313
Véhicule Tricolore Directeur de Course	Mr Jan Hug Hazard	licence n° 1505/0304
	Mr Daniel GABRION	licence n° 20077-0305
Véhicule Damier Directeur de Course	Mr Daniel SEGUIN	licence n° 7497-0318
Médecin Chef	Dr Jean Paul DIDELOT	licence n° 6378-0304
Commissaire Technique responsable :	Mr Christian BONIN	licence n° 1188-0318
	Mr Michel LORRAIN	licence n° 105082-0304
	Mr Gérard PROTOIS	licence n° 1906-0304
	Mr Emile TENA	licence n° 124058-0305
	Mr Bernard FOURNIERE	licence n° 12823/0307
	Mr René VAN PASSEL	licence n° RACB 1453
Chargé des relations avec les concurrents :	Me Fabienne SCHOLLER	licence n° 43874
	Mr Léon BLASUTIG	licence n° 27
	Mr Bernard BUSSEREAU	licence n°
Juges de faits	Mr MISTRI Serge	licence n° 5945/0317
	Mr Serge STANEK	licence n° 138798/0308
	Mr Gérald LAURENT	licence N° 2310/0314
Chargés des relations avec la presse :	Mr Marc HENRY	
Chronométrage :	Mr Denis PARMENTIER	licence n° 46842-0305
	Mr Thierry STOECKLE	licence n° 3500-0305
	Mr GARCHON Gérard	licence n° 211678/0305
Informatique	Mr Michel VIEUXMAIRE	licence n° 30029-0305
Responsable des commissaires	Mr ANTOINE Willy	licence n° 57410/0305
Secrétariat :	Mr Claudy PATENOTTE	Me Patricia CATTANT

	Me Corinne CLAUDEL
Responsables Logistique	Mr Manu PERINI (ES1)
	Mr Eric CUNIN (ES3) Mr Franck REMY.
Ambulances :	SAS PIERRARD AVS MIRECOURT
ESC	Mr Hervé LAGRAVE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 37ème RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE NPEA compte pour :

- **LA COUPE de FRANCE des rallyes 2014** - **Coefficient 3**
- **L 'EURO RALLYE TROPHEE**
- **LE CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES RALLYE 2014**
- le championnat du Comité Régional Sport Automobile Lorraine Alsace.
- le challenge de l' ASA MIRECOURT.
- le Trophée LUCIE attribué à la 1ére PILOTE FEMININE.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés, la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l' ASA MIRECOURT à partir du jeudi 19 juillet **(aucune convocation ne sera envoyée par la poste)** pour les **vérifications administratives** qui auront lieu le : **Samedi 9 Août de 9h30 à 14h15 Salle de la Fabrique cours Stanislas à MIRECOURT**.

Les vérifications techniques auront lieu le **Samedi 9 Août 2014 de 9h45 à 14h45, salle de la Fabrique, cours Stanislas à MIRECOURT**.

Les vérifications finales seront effectuées : **au garage GROCOLAS à MIRECOURT.**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

L'heure de convocation SERA PRECISEE SUR LE SITE DE l' ASA, c'est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Art 2.1.1 & 2.1.2 - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 37ème RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE NPEA doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **jusqu'au lundi 28 JUILLET 2014 à MINUIT**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **135 voitures au maximum**. (**y compris les VHC**)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs **550 €**

Pour les équipages de L' EURO RALLYE TROPHEE voir conditions du règlement.

Pilote et copilote membres ASA MIRECOURT et **pilote résidant à plus de 200 km de MIRECOURT** (calcul effectué par le site via MICHELIN).

Un chèque de 50 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement et hébergement

Chèque remis à l'issue de l'affichage de la liste des autorisés à prendre le départ.

Sans la publicité facultative des organisateurs 1 100 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Merci de joindre les photocopies des permis, des licences et de l'autorisation du propriétaire en cas de location ou prêt.**

3.3P. Conforme à la réglementation standard des rallyes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. **Parc ouvert le samedi 9/08 de 9h à 20h00** & le **dimanche**

10/08 de 8h00 à 21h00. En dehors de ces heures entrée et sortie possible mais hauteur des véhicules limitée à 2 métres **(Barriére d'accés « hauteur 2 métres » installée à la fermeture du parc).** L'assistance sera autorisée **uniquement au parc d'assistance champ de foire à Poussay.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. P. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye Décret n° 2012- 312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et Du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéro (210mm x 140mm), situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de De course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration course. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d' immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être Positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la Hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, A droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans Inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque Immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et La Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à Position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer Eventuellement une identification promotionnelle.

Pour tous les autres rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont : RESTAURANT L' ABONDANCE – Avec le soutien financier De la REGION LORRAINE - DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES - COMMUNAUTE DE COMMUNE Du PAYS DE MIRECOURT – VILLE de MIRECOURT – GD AUTO CMB – BATY ELEC – OFFICE MUNICIPAL des SPORTS – PEUGEOT GROCOLAS. Publicité à définir plaque d'immatriculation avant.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 37ème Rallye National de la Plaine représente un parcours **de 379,200 km**.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte **7 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **131,300 km.**
Les épreuves spéciales sont :

ES 1/2/4/6 : LE HAUT DE BEAUMONT (PAYS DE MIRECOURT) : **14.600 km x 4**
ES 3/5/7 : LE BOIS DE LA PITROYE (RESTAURANT L'ABONDANCE) : **24. 300 km x 3**
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P RECONNAISSANCES : **Dimanche 3 AOUT 2014 de 8h00 à 19h00,**
Vendredi 8 août 2014 de 8h00 à 19h00.
Le nombre total de passage est limité à 3.
Le pointage du carnet de reconnaissance est à la charge de l'équipage, il devra être rempli Au stylo bille, toute infraction sera sanctionnée par le Collège des Commissaires Sportifs.

6.2.7P. PENALITES

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre de passages :

- **Départ refusé,**
- **Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,**
- **Demande de sanctions disciplinaires auprès de la FFSA.**
- **LES TROIS PENALITES SONT CUMULEES.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7. 2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange - Chronométreurs : chasuble bleu
- Sécurité : chasuble rouge - Juges de faits : chasuble marron
- Directeur d' ES : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

PRIX EN ESPECES .....

SCRATCH	**1er : 800 €**	**2éme : 600 €**	**3éme : 300 €**	**4éme : 200 €**
CLASSES **1 à 5 partants**	**1er : 500 €**			
6 à 10 partants	**1er : 500 €**	**300 €**	**200 €**	
+ de 11 partants	**1er : 500 €**	**300 €**	**200 €**	**150 €**
1ér + jeune équipage féminin	**1er : 300 €**			
Trophée LUCIE 1ére pilote féminine	**1er : 200 €**			

De nombreuses coupes seront remises aux concurrents.
L'attribution des prix dans les classes se fera sur la base suivante :
Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe R, Groupe GT de Série, Groupe F 2000. Gpe Z
Deux Commissaires par ES seront récompensés par un chèque de 30 €.

La remise des prix se déroulera : **Dimanche 10/08 2014 à 21h00 place Jules Ferry à MIRECOURT. PRIX REMIS A L'EQUIPAGE ENGAGE OU SUR PROCURATION ECRITE**

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET

http://www.asamirecourt.com

Mail : contact@asamirecourt.com